



Sciences Po
Bordeaux

Guide de l'étudiant international en mobilité à Sciences Po Bordeaux

2024 – 2025

Bienvenue à Bordeaux !	5
Sciences Po Bordeaux.....	6
Admission et inscription	7
Comment venir ?.....	8
En train	8
En voiture.....	9
En avion	9
Bureau des Relations Internationales	10
Admission.....	11
Étudiant en échange (sous convention)	11
Étudiant en mobilité individuelle (hors convention).....	11
Inscription	12
Étudiant en échange (sous convention)	12
Étudiant en mobilité individuelle (hors convention).....	12
Carte étudiante Aquipass.....	13
Bibliothèque	13
Internet	13
Association Erasmix	15
Scolarité : formation et examens.....	16
Calendrier 2024– 2025	17
Formation.....	18
French track ou English track ?	18
L’offre de formation	19
Les cours magistraux	19
Les cours d’ouverture.....	19
Cours de Français Langue Étrangère (F.L.E.)	19
Les langues étrangères	21
Le sport.....	21
C.E.P. / A.E.P.	22
C.E.P. : Certificat d’Études Politiques à titre étranger – séjour annuel	22
A.E.P. : Attestation d’Études Politiques à titre étranger – séjour semestriel	23
Examens.....	24
Inscription pédagogique	24
Modalités d’examens.....	25

<i>Système de notation et crédits ECTS</i>	<i>25</i>
<i>Le logement.....</i>	<i>27</i>
<i>Logement universitaire : Chambres ou studios sur le campus.....</i>	<i>28</i>
Procédure de réservation.....	28
Les types de logement CROUS.....	31
Démarches à faire avant de venir	32
Arrivée à la résidence universitaire	33
Départ de la résidence universitaire	33
Coordonnées des résidences	33
<i>Logement privé.....</i>	<i>34</i>
Hôtels bon marché	34
Chambre chez l'habitant	35
Chambre dans un foyer.....	35
Studio dans une résidence « appart'hôtel ».....	36
Appartements / Colocation.....	37
Logement intergénérationnel.....	39
<i>Formalités</i>	<i>40</i>
<i>administratives.....</i>	<i>40</i>
<i>La santé.....</i>	<i>41</i>
Vous êtes ressortissant de l'Union européenne	41
Vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne	41
Numéros d'urgence	41
L'Assurance Maladie	42
<i>Ouvrir un compte bancaire.....</i>	<i>43</i>
<i>L'assurance habitation.....</i>	<i>43</i>
<i>L'Allocation Logement (APL / ALS) - la CAF</i>	<i>44</i>
<i>La Carte de Séjour / le Visa</i>	<i>45</i>
<i>Informations.....</i>	<i>46</i>
<i>pratiques.....</i>	<i>46</i>
<i>Se restaurer</i>	<i>47</i>
Restaurants universitaires	47

Restaurants dans le centre-ville	47
<i>Transports urbains</i>	48
<i>Le budget</i>	49
<i>Le climat</i>	49
<i>En résumé</i>	50
<i>Plan des infrastructures du Crous</i>	52
<i>Suivez-nous !</i>	53



Bienvenue à Bordeaux !

Capitale du département de la Gironde, l'agglomération bordelaise compte plus de 800 000 habitants, regroupés dans 28 communes, qui forment Bordeaux Métropole. Siège de plusieurs universités et « Grandes Ecoles », elle accueille 65 000 étudiants et plus de 5 000 chercheurs.

Centre mondial du vin, Bordeaux, ville fluviale, se déploie sur la courbe en croissant de la Garonne, d'où son surnom de "port de la lune". Le XVIII^e siècle fit de Bordeaux une des plus belles cités du monde, et presque trois siècles plus tard, la ville s'affirme toujours comme telle. Ses édifices imposants, ses musées, ses hôtels particuliers sont les témoins de ce patrimoine architectural exceptionnel, qui a inspiré tant de cinéastes. Les lieux de diffusion et de création y sont nombreux ; ils offrent, sur l'ensemble de l'agglomération, des spectacles et des manifestations de renom.

Du point de vue économique, l'agglomération marie avec succès tradition et technologies de pointe. L'industrie aéronautique, pharmaceutique, l'électronique, l'agroalimentaire ; le bois/papier et le vin sont les piliers d'un bassin d'activités diversifiées. La qualité des services représente également l'une des forces de Bordeaux Métropole.

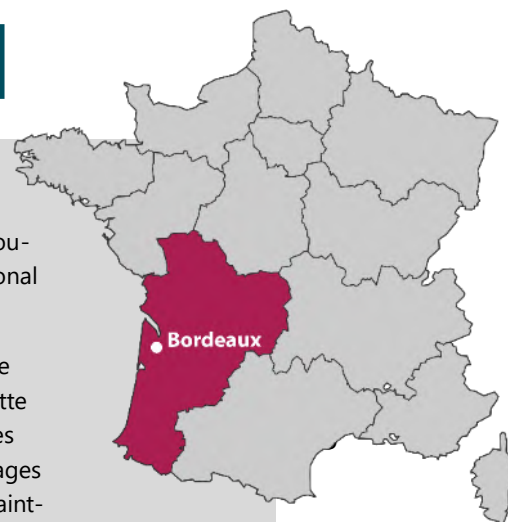
Bordeaux est idéalement située : à 45 minutes en voiture de l'océan (Lacanau, Arcachon, dune du Pyla, Cap Ferret) ; à 4 heures des Pyrénées (grand domaine skiable) en voiture ; à 2 heures en train de Paris ; à 2 heures en voiture ou en train de la frontière espagnole (Irun, Fontarabie et San Sebastian) et du Pays Basque (Bayonne, Biarritz).

Visitez le site www.bordeaux.fr

La région Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine est la plus vaste région de France et l'une des régions parmi les plus attractives. Résultant de la fusion en 2015 des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, elle regroupe 12 départements, s'étend sur 84 061 km², soit 1/8 du territoire national et compte 5 844 177 habitants.

Union de la terre, de l'océan et de la montagne, la Nouvelle Aquitaine a mille visages. Dotée notamment d'un littoral exceptionnel et d'un vaste massif pyrénéen, elle propose une palette d'activités sportives et de loisirs de toutes sortes. De la voile au surf, du ski aux randonnées pédestres, de l'équitation au cyclotourisme, tout est possible dans cette région aux paysages variés. La Nouvelle Aquitaine s'enorgueillit également de sites riches d'histoire tels que Saint-Émilion, Blaye, Biarritz, Périgueux ou encore Bordeaux, sans parler de la préhistoire des Eyzies à Lascaux.





Sciences Po Bordeaux

Sciences Po Bordeaux, établissement public autonome, est l'un des dix Instituts d'Études Politiques (IEP) en France. Nous sommes une « grande école » créée en 1948 qui implique une forte sélection à l'entrée. À dimension humaine, l'école compte environ 2000 étudiants répartis sur les cinq années de scolarité. Sa scolarité se caractérise par une formation pluridisciplinaire en sciences sociales et politiques. Accueillant deux centres de recherche au rayonnement international, le *Centre Émile Durkheim* et *Les Afriques dans le Monde*, Sciences Po Bordeaux peut s'appuyer sur un grand nombre d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs mais aussi d'intervenants extérieurs pour participer à la formation des étudiants au sein d'une vingtaine de masters.

Depuis longtemps, Sciences Po Bordeaux a inscrit la dimension internationale dans ses principales priorités. Multipliant les partenariats et les coopérations, l'école accueille en 2024-2025 plus de 400 étudiants étrangers, venus des quatre coins du monde.

Indispensable, ce guide contient toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre séjour et répond à toutes les questions que vous pourriez vous poser. Lisez-le attentivement !



**Bienvenue à
tous et
passez un
bon séjour !**

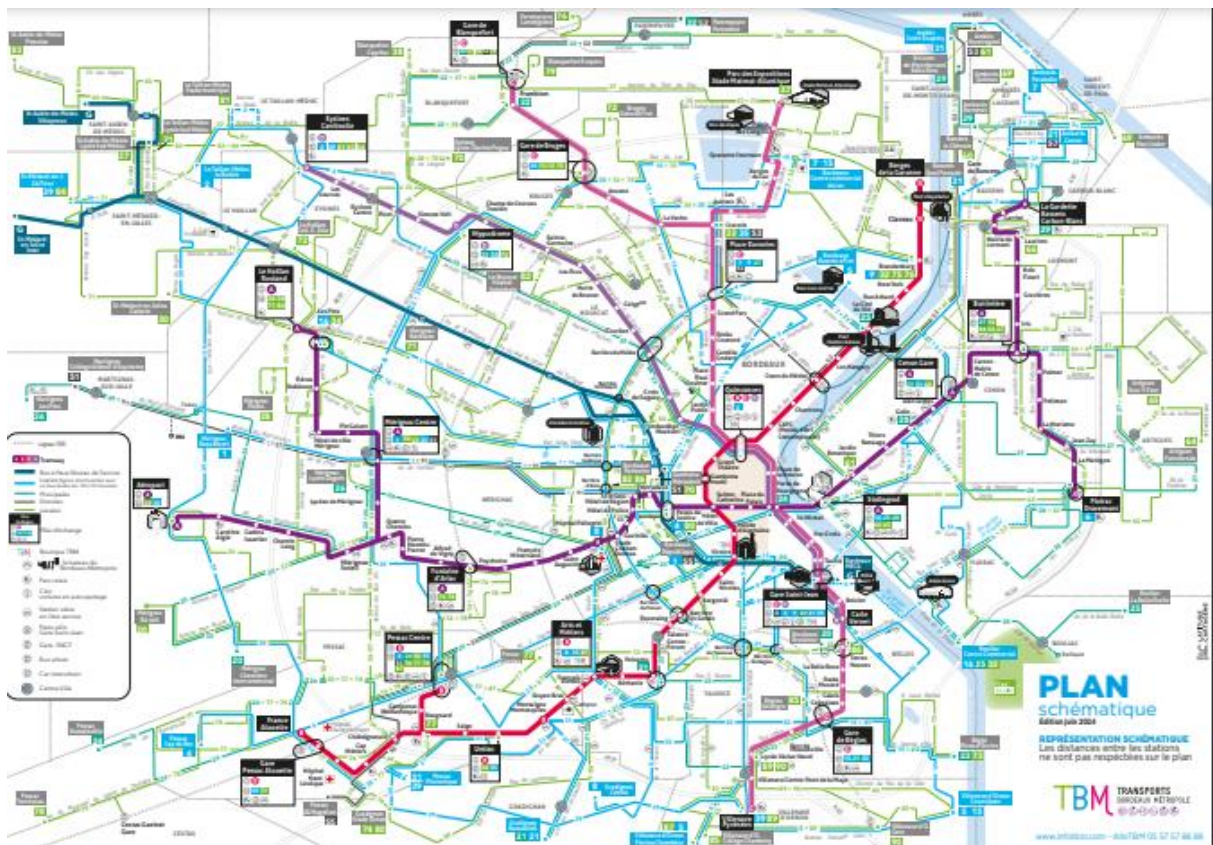


Admission et inscription





Comment venir ?



Source : TBM Transports 2024

En train

Depuis la gare Saint-Jean :

- ▶ *En tramway (1 changement) :* prendre la **ligne C** (direction Parc des expositions / Gare de Blanquefort) ou la **ligne D** (direction Eysines Cantinolle ou Hippodrome) et descendre à l'arrêt Quinconces. Prendre la **ligne B** (direction Pessac centre), arrêt Montaigne-Montesquieu.
- ▶ *En bus :* prendre la **ligne 31**, direction Beausoleil (Gradignan) qui vous amène directement sur le campus (descendre à l'arrêt Montaigne-Montesquieu).

Penser à consulter le site du réseau de transports www.infotbm.com, rubrique « Se déplacer »

En voiture

Accès direct par le réseau autoroutier (A10/A62/A63). Arriver par la rocade, prendre **la sortie 16 « Talence-Domaine universitaire »**. Le domaine universitaire est indiqué.

En avion

Arrivée à l'aéroport international de Bordeaux-Mérignac :

- 1 Prendre le **bus-ligne 39** direction Pyrénées (Villenave-d'Ornon) et descendre à la gare de Pessac Alouette. Puis, prendre le tram B direction « Berges de la Garonne » et descendre à "Montaigne Montesquieu".

Plus de renseignements sur :

www.bordeaux.aeroport.fr/acces-transport/navette-directe-aeroport-gare

Le prix du ticket de bus-tramway est de 1,90 €. Ce ticket permet de voyager librement sur le Tram, Bus et **BAT3** durant une heure (maximum 1h entre la 1ère et la dernière validation)

Pour plus d'informations : <https://www.infotbm.com>

- 2 En taxi, le prix du trajet vers le campus, ou le centre-ville, est d'environ 50 €.

- 3 Prendre le **tram A** direction "La Gardette - Bassens - Carbon-Blanc (Lormont)" et descendre à « Hotel de ville ». Puis, prendre le **tram B** direction « France Alouette » et descendre à « Montaigne – Montesquieu ».

A savoir...



L'école est située sur le campus universitaire de Pessac-Talence, l'un des plus vastes d'Europe avec 235 hectares. Situé à 20 minutes du centre-ville de Bordeaux en tramway, son aménagement naturel et ses équipements en font un espace de vie et de travail agréable. La multiplicité des infrastructures sportives qui y sont implantées composent un cadre idéal à la pratique de nombreux sports de plein air et en salle.

Bureau des Relations Internationales

Directeur des Relations Internationales Mme Lucile MARTIN	Email : l.martin@sciencespobordeaux.fr Tel. : +33 (0)5 56 84 4412
Administratrice de la mobilité entrante Mme Eléna DUBÂA (votre contact)	Email : e.dubaa@sciencespobordeaux.fr Tel. : +33 (0)5 56 84 4308
Administratrice de la Coopération Internationale Mme Delphine GOROSTIDI	Email : d.gorostidi@sciencespobordeaux.fr Tel. : +33 (0)5 56 84 4315
Gestionnaire de la coopération internationale et des aides à la mobilité étudiante internationale Mme Chloé GALY	Email : c.galy@sciencespobordeaux.fr Tel. : +33 (0)5 56 84 4416
Administratrice Bureau Europe Mme Imane BENDAOU	Email : i.bendaoud@sciencespobordeaux.fr Tel. : +33 (0)5 56 84
Chargée de mission Relations Internationales Mme Carol LIN	Email : c.lin@sciencespobordeaux.fr Tel. : +33 (0)5 56 84 4143



Admission

Étudiant en échange (sous convention)

Tout étudiant désireux de réaliser une mobilité sous convention à Sciences Po Bordeaux dans le cadre de son cursus au sein d'une université partenaire doit être nommé par celle-ci **avant le 10 mai 2024 (mobilité premier semestre et année) ou avant le 30 octobre 2024 (semestre 2)**. Merci donc de prendre contact avec le bureau des relations internationales de votre université d'origine afin d'effectuer les démarches nécessaires.

Étudiant en mobilité individuelle (hors convention)

Pour déposer sa candidature, vous devez transmettre votre dossier de candidature

avant le 30 avril 2024, cachet de la poste faisant foi. Attention : la mobilité individuelle s'effectue sur une année entière (et non au semestre).

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet : [Candidature individuelle](#)

Si votre dossier est accepté, vous recevrez un email de confirmation au cours du mois de juin.

Pour toute admission en Master, rendez-vous sur le site internet : [Programmes diplômants en français](#)

Pour toute question, merci de contacter le service des Admissions :

admissions@sciencespobordeaux.fr
[+33 \(0\)5 56 84 4297](tel:+332556844297)

Inscription

Étudiant en échange (sous convention)

Après la validation de sa nomination par son université d'origine envoyée à Sciences Po Bordeaux, l'étudiant recevra par email le lien internet sur lequel il s'inscrira à Sciences Po Bordeaux. *NB : Si vous souhaitez une **Attestation d'inscription**, veuillez la demander par e-mail à Eléna Dubâa : e.dubaa@sciencespobordeaux.fr*

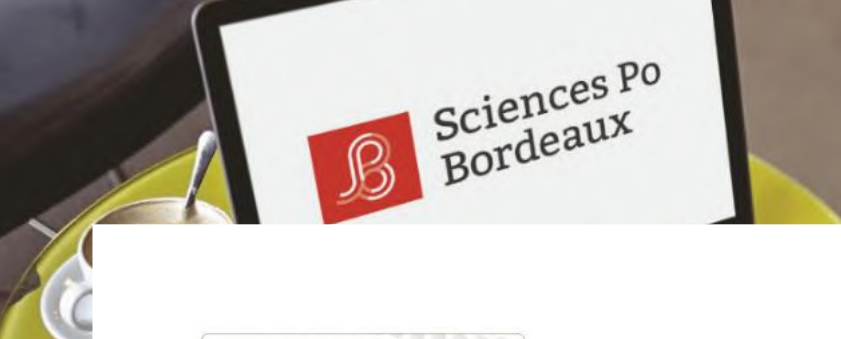
Étudiant en mobilité individuelle (hors convention)

L'inscription pédagogique et administrative s'effectuera lors de la semaine d'intégration en fonction des résultats des tests. Vous devrez alors vous acquitter des frais d'inscription à Sciences Po Bordeaux (€2500, plus les frais de la bibliothèque et de la Contribution de vie étudiante et campus) afin de recevoir la carte étudiante Aquipass.

S'agissant de l'hébergement CROUS (sur le campus de Bordeaux), des étudiants en échange ont une priorité de placement.

*NB : Nous n'accusons pas la réception des dossiers de candidature, veuillez ne pas les nous demander par mail ou téléphone. Nous vous contacterons si nous n'avons pas reçu tous vos documents. **Si vous souhaitez une attestation d'inscription avant votre arrivée, veuillez la demander par e-mail à Eléna Dubâa : e.dubaa@sciencespobordeaux.fr***





Carte étudiante Aquipass

Une fois son inscription administrative effectuée, l'étudiant reçoit à son arrivée la **carte d'étudiant « Aquipass »**, ainsi qu'un certificat de scolarité (garder l'original et faire des copies). Une fois la carte Aquipass délivrée, vous obtenez vos codes d'accès à internet et à Moodle (plus d'informations sur votre accès internet sous la rubrique « Internet » ci-dessous). La **carte Aquipass** a plusieurs fonctions : carte de bibliothèque ; carte de paiement dans les restaurants universitaires une fois chargée ; carte de photocopies (carte à charger à la bibliothèque) ; imprimer vos documents personnels en salle multimédia. Elle donne droit également à de nombreuses réductions, par exemple : le cinéma ; la bibliothèque (universitaire ou municipale) ; les billets d'avion (cf. la **carte ISIC** - www.isic.fr) ; l'entrée aux musées et aux théâtres ; les activités sportives ; l'achat de livres (Mollat, Mon Livre, etc.) ; certains restaurants de type restauration rapide (Quick, Mc Donald's, etc.).

Bibliothèque

Une carte de bibliothèque est délivrée à chaque étudiant international, sur présentation de la carte d'étudiant « Aquipass ». Il vous suffit de vous présenter à l'accueil de la bibliothèque pour effectuer votre inscription.

Internet

Après obtention de la carte Aquipass, la connexion est possible. Sciences Po Bordeaux est équipé du wifi.



Comment se connecter ?

Login / Identifiant : prénom.nom Exemple : pierre.dupont

Mot de passe : le numéro d'étudiant figurant sur la carte Aquipass, suivi de la première lettre du prénom, et de la première lettre du nom en majuscule séparées par un point (ex. : 1645236P.D). En cas de nom composé, votre login au Wi-Fi comportera vos deux noms dans une limite de 18 caractères (au total).

Chaque étudiant possède une adresse mail personnelle : prenom.nom@scpobx.fr. Pour accéder à votre boîte, allez sur webmail.scpobx.fr. Votre login sera [prenom.nom] et votre

mot de passe sera le même que celui demandé pour la connexion internet (cf. ci-dessus).
Pour tout problème, vous pouvez contacter le service informatique :
technique@sciencespobordeaux.fr (Bureau 206).



Association Erasmix

Créée en septembre 2002, l'association Erasmix a pour objectif d'intégrer les étudiants internationaux à la vie de Sciences Po Bordeaux. Par les événements qu'elle organise, elle permet aux étudiants étrangers de mieux découvrir la vie bordelaise et les aide à réaliser leurs projets.

Ainsi au cours de l'année 2023-2024, l'association Erasmix a organisé : une réunion d'accueil et de présentation de l'association ; deux visites guidées de Bordeaux ; des soirées au théâtre ; un système de parrainage entre étudiants français et étudiants étrangers et des tandems linguistiques ; de nombreuses soirées et sorties ...

Par ailleurs, le fonctionnement de l'association permet aux étudiants étrangers de s'investir pleinement, et ce en

partenariat avec les étudiants français. L'esprit d'Erasmix, c'est avant tout de faire participer autant que possible les étudiants internationaux au fonctionnement de l'association. Erasmix possède chaque année une double présidence « franco-étrangère » et cherche des Erasmus motivés pour participer à l'organisation des événements. Erasmix vous attend nombreux dès l'année prochaine au sein de l'association pour renouveler ces expériences.

Retrouvez vite l'association sur Facebook. Elle propose de nombreuses informations utiles pendant votre séjour, mais aussi avant, pour mieux préparer votre arrivée et votre séjour. N'hésitez pas à contacter l'association : erasmix.scpo@gmail.com





Scolarité : formation et examens





Semestre 1 : du 27 août au 20 décembre 2024	
Du 27 août au 31 août	Rentrée et stage d'intégration (Présence obligatoire)
Lundi 2 septembre	Début des cours du 1 ^{er} semestre
Vendredi 13 septembre	Date limite d'inscription aux cours/examens du 1 ^{er} semestre
<i>Du 26 octobre au 3 novembre</i>	<i>Vacances de Toussaint</i>
Vendredi 6 décembre	Fin des cours du 1 ^{er} semestre
Du 9 au 20 décembre (inclus)	EXAMENS du 1 ^{er} semestre
<i>Du 21 décembre au 6 janvier</i>	<i>Vacances de Noël</i>
Semestre 2 : du 7 janvier au 15 mai 2025	
Du 7 au 11 janvier	Rentrée des étudiants internationaux du 2 ^{ème} semestre (présence obligatoire)
Lundi 13 janvier	Début des cours du 2 nd semestre
Vendredi 24 janvier	Date limite d'inscription aux cours/examens du 2 nd semestre
<i>Du 1 février au 9 mars</i>	<i>Vacances d'hiver</i>
Vendredi 11 avril	Fin des cours du 2 nd semestre
<i>Du 24 avril au 4 mai</i>	<i>Vacances de printemps</i>
Du 5 au 15 mai (inclus)	EXAMENS du 2 nd semestre

Formation

French track ou English track ?

Depuis 2010, l'année de création du programme English track, l'étudiant d'échange à Sciences Po Bordeaux a le choix entre deux programmes de formation : French track ou English track. C'est son université d'origine qui le nomme dans l'un des deux tracks en fonction de son niveau de langue française.

► French track

L'étudiant dont le niveau de langue française est **égal ou supérieur à B1** sera nommé dans le French track. La majorité des cours proposés sont en langue française et traitent de nombreux sujets variés attrait à la science politique, aux relations internationales, aux études européennes, au droit, aux sciences sociales, à l'économie, etc. L'étudiant pourra également suivre un ou deux cours en langue anglaise s'il le souhaite.

Un certificat de langue officiel n'est pas obligatoire mais Sciences Po Bordeaux exige une attestation d'un enseignant de langue française lors de l'inscription en ligne si l'étudiant ne dispose pas de certificat officiel.

Plus d'informations sur :

<https://www.sciencespobordeaux.fr/fr/international-students-and-programs/programmes-d-echange-a-credits-en-francais/liste-des-cours-proposees-en-francais.html>

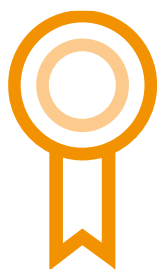
► English track

L'English track est ouvert aux étudiants qui ont peu ou pas de connaissances en français : un **niveau inférieur à B1** selon le Cadre de Référence des Langues Européennes est exigé. Un large éventail de cours en sciences sociales, en sciences humaines et en sciences économiques est proposé en anglais. Le programme comprend également un cours de français langue étrangère et divers cours au niveau Bachelor et Master. L'étudiant pourra également suivre un ou deux cours en français s'il le souhaite.

L'étudiant devra fournir un certificat de langue française et de langue anglaise lors de son inscription en ligne.

Plus d'informations sur :

<https://www.sciencespobordeaux.fr/fr/international-students-and-programs/programme-d-echange-a-credits-en-anglais/liste-des-cours-proposees-en-anglais.html>





L'offre de formation

Vous pouvez suivre tous les cours magistraux de votre choix de la 1^{ère}, 3^e et 4^e année ainsi que les cours de spécialisation de 4^e année. Vous pouvez également suivre les cours d'ouverture. Vous ne pouvez pas suivre les séminaires de 4^e année, ni les cours de 5^e année.

► Les cours magistraux

Ils ont pour objectif l'acquisition d'un savoir académique structuré. Il n'existe aucun cours dispensé dont le contenu soit entièrement rédigé sous forme de polycopié disponible pendant l'année universitaire. Tous les cours feront l'objet d'une interrogation spécifique à l'oral ou à l'écrit pour les étudiants internationaux qui les suivront.

► Les cours d'ouverture

Une quinzaine de cours en langue étrangère sont proposés chaque année aux étudiants répartis sur la 1^{ère}, 3^e et 4^e année. Enseignés par des professeurs invités étrangers, leur contenu (sujets très variés) ainsi que leur emploi du temps sont établis en septembre/janvier. L'étudiant s'inscrit au(x) cours de son choix une fois le programme connu. D'une durée de 12 heures chacun, ses cours sont évalués par une note et attribuent 2 ECTS pour les étudiants internationaux.

L'enseignant.e peut choisir parmi des méthodes d'évaluations variées : un essai ou *paper* final au maximum 4 pages (1500 caractères), un examen écrit basé sur les enseignements du cours, un QRM, ou le contrôle continu.

► Cours de Français Langue Étrangère (F.L.E.)

Une conférence de méthode de langue française (F.L.E.) est offerte à SPB pour les étudiants : 1h30 ou 3h par semaine, en groupe de 20 étudiants maxi, pour la durée du séjour (un semestre ou une année universitaire). Un semestre = 4 ECTS ou 6 ECTS ; une année = 8 ou 12 ECTS. L'assiduité à ces enseignements est obligatoire. Si vous manquez plus de 3 conférences, l'enseignant se réserve le droit de vous désinscrire et de vous attribuer 0/20.



Liste des cours : Vous trouverez la majorité des cours enseignés sur notre site internet. L'emploi du temps est fixé seulement début septembre. Il vous sera difficile d'établir votre contrat d'études avant la rentrée.

Formations payantes :

- à l'université Bordeaux Montaigne, au Département d'Etudes du Français Langue Etrangère (DEFLE). Consulter le site : defle.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/index.html
- à l'Alliance Française : www.alliance-bordeaux.org

► Les langues étrangères



Si vous souhaitez commencer ou poursuivre l'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères, vous devrez vous inscrire directement auprès de l'université de Bordeaux Montaigne. Attention : ces cours de langues ne délivrent pas de crédits ECTS mais une certification du niveau atteint moyennant 30 €. Ce sont des cours du soir dont l'inscription a un coût de 120 € à l'année ou au semestre.

Pour plus d'informations concernant l'offre de cours de langues :

www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/formations/cours-du-soir-et-certifications-en-langues/inscriptions.html

CLES-CLUB Montaigne : Bâtiment A, 1^{er} étage, Bureaux A109,
[cles-club @u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:cles-club@u-bordeaux-montaigne.fr)

► Le sport

De nombreuses activités sportives sont possibles : natation, tennis, football, rugby, athlétisme, volley-ball, hand-ball, badminton, judo, karaté, yoga, escalade, squash, etc. Les étudiants internationaux sont les bienvenus. Certains sports sont limités en nombre de places : les étudiants de Sciences PB sont prioritaires car le sport est une discipline obligatoire dans le cursus de SPB. L'association sportive des étudiants de SPB organise chaque année de nombreux tournois auxquels vous pouvez participer. Vous avez aussi la possibilité d'obtenir 1 ECTS pour un cours de sport. Les modalités d'inscription vous seront communiquées à la rentrée.



Pour plus d'informations : <https://www.sciencespobordeaux.fr/fr/vie-etudiante/vie-associative.html>

C.E.P. / A.E.P.

► C.E.P. : Certificat d'Études Politiques à titre étranger – séjour annuel

Programme pluridisciplinaire en langue française destiné aux étudiants étrangers avec un bon niveau de français (B2), le Certificat d'Études Politiques à titre étranger permet non seulement aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en langue et civilisation françaises, de développer leur culture générale mais aussi de se familiariser avec la science politique grâce aux conférences d'Études Politiques. C'est une occasion unique d'acquérir une méthodologie de travail et de participer à la vie de Sciences Po Bordeaux et sa région autrement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être de nationalité étrangère ;
- avoir validé deux années universitaires ;
- avoir un niveau égal ou supérieur à B2 en langue française ;
- le mentionner sur l'inscription en ligne ;
- passer les 2 épreuves de sélection écrites en septembre / janvier : test de français (1h30) et analyse de documents (3h).

Les étudiants qui ne sont pas admis au CEP peuvent suivre des cours au choix et obtenir la validation de leur séjour universitaire s'ils recueillent le nombre de crédits nécessaires.

PROGRAMME DE

- **3 conférences de méthode obligatoires** : Enjeux de la France contemporaine, Études Politiques, Langue et Civilisation françaises. Chacune de ces conférences d'une durée de 1h30 hebdomadaire se déroule sur 12 semaines par semestre, de septembre à avril, et correspond à 4 ECTS au semestre et 8 ECTS à l'année. La validation se fait sur l'évaluation de la participation et les résultats des contrôles écrits et oraux. Ces conférences sont dédiées aux étudiants étrangers uniquement.
- **cours magistraux au choix** proposés en 1^{ère}, 3^e et 4^e année. La validation de ces cours se fait à la fin de chaque semestre (décembre ou mai) par des examens écrits ou oraux selon le calendrier.

VALIDATION

Le C.E.P. est attribué à tous les candidats qui ont validé l'ensemble des cours et les trois conférences de méthode incluses, soit 60 ECTS obligatoires pour des cours en français. L'étudiant recevra un Certificat d'Études Politiques à titre étranger début juillet. Si l'étudiant ne valide pas l'une des 3 conférences de méthode, le CEP ne lui est pas accordé.

L'obtention du CEP n'ouvre pas automatiquement droit à une entrée directe en 3^e année dans le cursus SPB. Pour les étudiants souhaitant postuler pour une entrée directe en 3^e année du cursus « normal » de Sciences Po Bordeaux après le CEP, le jury appréciera les résultats du candidat, prenant en compte les crédits ECTS, les notes de chaque cours, de chaque conférence et la moyenne générale.

► **A.E.P. : Attestation d'Études Politiques à titre étranger – séjour semestriel**

Le programme A.E.P. est identique à celui du C.E.P. et proposé aux étudiants présents un seul semestre. **L'étudiant doit valider 30 ECTS des cours en français pour l'obtention de l'A.E.P. et recevra une Attestation d'Etudes Politiques à titre étranger à la fin de son semestre.**

Examens

Un étudiant en mobilité à Sciences Po Bordeaux doit généralement valider 30 crédits ECTS par semestre, soit 60 crédits ECTS pour l'année. Voir le contrat d'études signé avec l'université d'origine.

Les étudiants internationaux ont des modalités d'examens spécifiques

différentes des étudiants français. C'est l'enseignant qui décide à chaque début de semestre des modes d'évaluation des étudiants internationaux et qui les en informe.

	Date limite d'inscription aux cours / examens	Date des examens
Examens du 1 ^{er} semestre	13 septembre	9-20 décembre inclus
Examens du 2 nd semestre	24 janvier	5 – 15 mai inclus



Les jours et horaires des cours ne correspondent pas aux jours et horaires des épreuves d'examen. Par exemple, si vous avez un cours le mardi à 15h, cela ne signifie pas que l'examen sera le même jour à la même heure.

L'inscription aux cours/examens aura lieu **deux semaines après le début des cours** afin de vous laisser le temps de choisir vos cours.

Inscription pédagogique

Les étudiants ne peuvent pas procéder à leur inscription pédagogique avant leur arrivée à Sciences Po Bordeaux car ils n'ont pas accès à l'emploi du temps des cours. Après une période de 2 semaines consacrée au choix des cours, ils devront remplir la fiche d'inscription dédiée remise à l'arrivée intitulée « Cours choisis pour les examens » et la remettre au bureau des relations internationales avant le 13 septembre 2024 (24 janvier 2025 pour le 2nd semestre). L'inscription aux cours est définitive. Passée cette date, aucun ajout ou retrait de la liste ne sera autorisé. Ainsi, chaque enseignant concerné recevra une liste des étudiants inscrits à ses cours.



Il n'y a pas de rattrapage en cas de note insuffisante à un examen pour l'obtention du crédit (< 10/20). Pour sécuriser votre parcours, vous devez vous inscrire à un nombre de cours supérieur à celui dont vous avez besoin pour valider chaque semestre.

Les modalités d'examen sont fixées par l'université d'accueil. Si l'université d'origine exige un essai pour valider un cours, et que l'enseignant demande un examen écrit ou oral à Sciences Po Bordeaux, l'étudiant devra se soumettre à ces exigences et ne pourra pas rédiger l'essai.

Modalités d'examens

Les enseignants sont libres de choisir entre plusieurs modalités d'examens :

▶ Examen écrit

Certains cours relèvent d'un contrôle de connaissances écrit. Les copies ne seront pas anonymes et les notes directement adressées au bureau des relations internationales. Dans le cas des cours de spécialisation de 4^{ème} année, il est possible de requérir à la rédaction d'un « papier » (dissertation/mémoire).

▶ Examen oral

L'étudiant est interrogé sur une question de cours par l'enseignant.

▶ Questionnaire à choix multiple

Les consignes seront détaillées sur le sujet d'examen.

▶ Paper final

▶ Contrôle continu

À la fin de votre séjour, une **fiche de notes** comportant le titre des cours suivis, les résultats obtenus et le nombre de crédits ECTS vous sera délivrée début février (étudiants du S1) ou début juillet (étudiants du S2).

Système de notation et crédits ECTS

Échelle de notation ECTS de Sciences Po Bordeaux : correspondance en échelle

« lettres »	A	Excellent	16 – 20 / 20
	B	Très bien	14 -15
	C	Bien	12 – 13
	D	Satisfaisant	11
	E	Passable	10
	F	Insuffisant	< 10 Le crédit n'est pas accordé

Équivalence de crédits ECTS pour les cours et les conférences

Cours de 36 h	8 crédits ECTS
Cours de 24 h	5 crédits ECTS
Cours de 18/21 h	4 crédits ECTS
Cours de 10/12 h	2 crédits ECTS
Une conférence de méthode	4 (Sem.) / 8 crédits ECTS (An)



Le logement

Il est très difficile de trouver un logement sur Bordeaux, que vous soyez étranger ou français. Il n'y a pas de service logement à Sciences Po Bordeaux, et les recherches devront être entreprises par l'étudiant le plus tôt possible. Les différentes possibilités d'hébergement sont présentées ci-dessous.

N'hésitez pas à contacter Erasmix qui est là pour vous aider : erasmix.scpo@gmail.com

Logement universitaire : Chambres ou studios sur le campus

Le campus de Bordeaux-Pessac n'est pas un campus anglo-saxon ! Il est certes grand, arboré, près du centre-ville et propose de nombreuses activités la semaine, mais il devient « moins vivant » le week-end : les universités et la plupart des restaurants sont fermés et il y a très peu de commerces. Il vous faudra donc aller au centre-ville, ou à Pessac, pour trouver de l'animation.

Les places en résidence universitaire sont attribuées aux étudiants qui effectuent une mobilité dans le cadre d'un échange. Les étudiants « hors convention » (candidature individuelle) doivent se loger par eux-mêmes.

Procédure de réservation

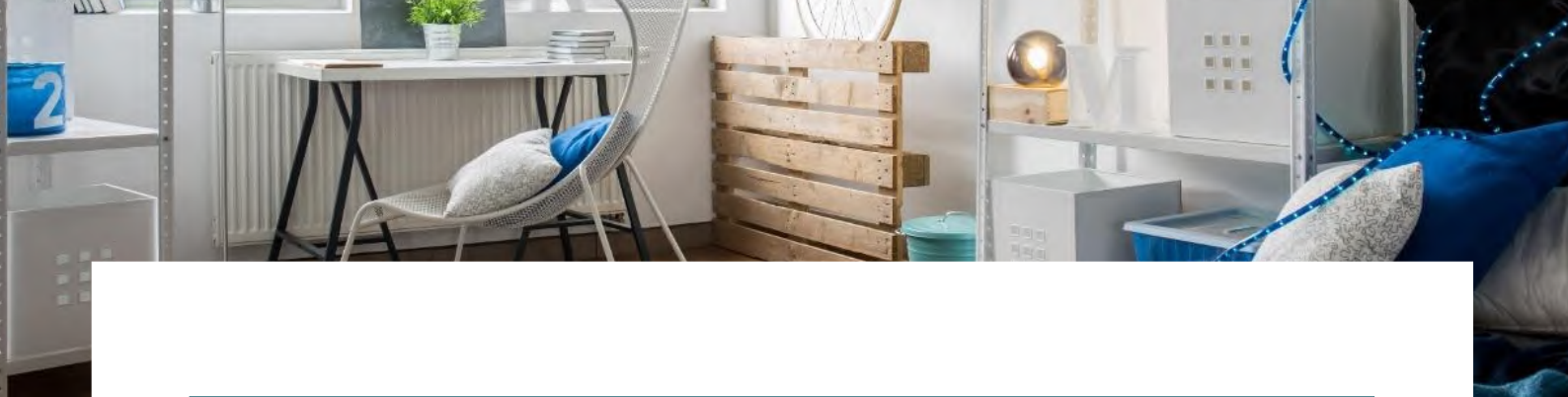
Afin d'obtenir un logement universitaire, vous devez impérativement :

1. **Créer votre compte** en cliquant sur ce lien : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole puis sur « Inscription » (en haut à droite en vert).
2. **Un numéro INE** vous sera automatiquement attribué.
3. **Compléter le formulaire suivant avant le 25 juin 2024 :**
<https://survey.sciencespobordeaux.fr/index.php/158814?lang=en>
4. Vous recevrez une **réponse de la part du CROUS par e-mail ou SMS en début juillet**:
 - a. Vous devrez confirmer la réservation de votre chambre et payer des frais de réservation de €100 en **48 heures après la réception de la notification par carte de crédit**
5. Après avoir réservé votre logement CROUS, vous recevrez un « Dossier locatif » à remplir et envoyer à la résidence par mail en **7 jours**

Tous ces documents doivent être transmis au CROUS dans le délai de 7 jours via Cité'U : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> Cité U // Gérer son logement // Réservation en cours, bouton "Pièces justificatives demandées"

Une fois les pièces transmises, celles-ci ont le statut « En attente de traitement »

6. Vous avez téléchargé votre dossier locatif, vous allez pouvoir payer par carte bancaire votre dépôt de garantie à la hauteur du loyer mensuel via <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> // Cité U// Payer ma réservation
7. Vous avez payé votre dépôt de garantie, vous allez pouvoir préparer votre entrée dans le logement. Pour la prise de rendez-vous, vous recevrez un mail automatique avec un lien pour prendre rendez-vous pour la remise des clefs. Attention, vous avez 7 jours ouvrables à compter de la date prévue d'arrivée pour prendre possession des lieux. Au-delà du délai imparti, la réservation sera annulée et le logement sera proposé à un autre étudiant. Toute démission doit être signalée avant la date de début d'admission en résidence. Au-delà, les frais d'avance sur redevance resteront acquis par le Crous de Bordeaux-Aquitaine.



Votre demande ne sera prise en compte seulement si vous avez effectué toutes les démarches et transmis vos informations à Eléna Dubâa.

La demande n'implique pas l'attribution automatique d'une chambre.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée en fonction des places disponibles.

Les étudiants seront informés par le CROUS en juillet/novembre de l'attribution des chambres. Attention, toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites.

Les logements en résidence universitaire sont réservés en priorité aux **étudiants sous convention** en raison du petit nombre de logements disponibles. Nous vous conseillons vivement de chercher en même temps un logement privé sur des sites comme :

- ▶ <https://www.studapart.com/en/schools-universities-partners/housing-sciences-po-bordeaux>
- ▶ www.leboncoin.fr
- ▶ www.pap.fr
- ▶ www.seloger.com
- ▶ www.paruvendu.fr

Bon à savoir...

Le campus bordelais se trouve aux portes du centre-ville, avec beaucoup d'activités offertes mais peu de magasins. Les restaurants universitaires et bibliothèques sont fermés pendant les nuits, les week-ends et le jours fériés.

Les types de logement CROUS

Les draps, les couvertures et la vaisselle ne sont pas fournis dans un logement universitaire. Les chambres sont situées sur le campus entre 2 et 10 minutes à pied de l'école, et à 8 km du centre-ville (20 - 25 minutes en tramway). Sciences Po Bordeaux ne dispose que de chambres rénovées ou de studios sur son contingent.

Pour nos étudiants, nous disposons UNIQUEMENT de chambres / studios dans les résidences suivantes :

- a. **Village 3 rénové (chambre individuelle)**
- b. **Village 5 rénové (chambre individuelle)**
- c. **Emile Durkheim (studio individuel)**
- d. **Pierre-Gilles de Gennes (studio individuel, appartement à partager entre 4 étudiants)**
- e. **Les Lumières (studio individuel)**

Il est donc inutile de demander des chambres dans d'autres résidences, car votre demande ne pourra en aucun cas être satisfaite.

► Les chambres rénovées (9 ou 12 m²)

Elles sont individuelles, meublées et équipées d'une douche et de sanitaires. La cuisine est partagée entre 5 chambres. **Prix moyen : +/- 250 € par mois** (charges comprises. Possibilité d'ALS).

► Les studios

Ils sont situés dans la résidence Émile Durkheim, Les Lumières, Pierre-Gilles de Gennes à côté de l'école. Ce sont des logements meublés et relativement neufs (livrés en septembre 2010), type T1 (18m²) avec une cuisinette, une salle de bain avec un sanitaire.

Prix moyen : 370 - 430 € par mois (charges comprises. Aide au logement possible - APL).

Les places sont très limitées et réservées aux étudiants demeurant une année entière.

Démarches à faire avant de venir

- 1 Payer les frais de réservation (un mois de loyer) et le 1^{er} mois de loyer, télécharger, remplir et envoyer à la résidence le dossier locatif complet par e-mail
- 2 **Informez votre résidence d'accueil de la date et de l'heure de votre arrivée pour prendre rendez-vous pour la remise des clés.** Faites attention aux horaires d'ouverture de chaque résidence (certaines résidences sont fermées le week-end et le soir).
- 3 **Imprimer votre dossier locatif et votre lettre d'admission à Sciences Po Bordeaux** et les apporter le jour du check-in.
- 4 Si vous n'avez pas de garant français et ne pouvez pas payer le jour de votre arrivée l'intégralité de votre loyer pour toute la durée de votre séjour, il faut au préalable faire une **demande de caution locative sur « Visale »** sur le site www.visale.fr (gratuit et opéré par l'état français). Tutoriel sur demande auprès de Mme Dubâa.



Si vous n'avez pas de garant français, que vous ne pouvez pas payer l'intégralité du loyer pour toute la durée de votre séjour et que vous n'avez pas fait de demande sur « Visale », vous ne pourrez pas récupérer les clés de votre chambre.

Arrivée à la résidence universitaire

► Accueil

Vous devez vous présenter à la résidence d'accueil (Village 3 – 5) pour obtenir vos clés avec :

- Votre dossier locatif complet
- Lettre d'admission à Sciences Po Bordeaux
- Photo ID
- Le justificatif de paiement pour votre premier loyer + la caution + 4 € pour les frais de dossiers.
- Certificat Visale ou lettre du garant



Départ de la résidence universitaire

Toutes les chambres sont automatiquement affectées jusqu'au 31 décembre (pour le semestre 1) ou jusqu'au 31 août (les étudiants restant toute l'année / semestre 2). Si vous souhaitez quitter votre logement avant cette date, vous avez **l'obligation d'avertir votre résidence de votre départ un mois à l'avance.**

Coordonnées des résidences

V3 rénové / Les Lumières

Résidences campus Pessac
Domaine Universitaire
9, esplanade des Antilles
33608 PESSAC Cedex

Tél. : 05.56.04.63.70

residences.campus-pessac@crous-bordeaux.fr

Village 5 rénové / Pierre Gilles de Gennes / Emile Durkheim :

Résidences Campus-Centre
Domaine universitaire
25, av. Léon Duguit
33608 PESSAC Cedex

Tél. : 05.57.35.56.40

residences.campus-centre@crous-bordeaux.fr

Logement privé

Hôtels bon marché

Auberge de Jeunesse : Tél. +33 (0)556 330 070 | auberge.bx@wanadoo.fr

Hôtel Saint-Rémi : Tél. +33 (0)5 56 48 55 48

Hôtel de la Boétie : Tél. +33 (0)5 56 81 76 68

Hôtel Choiseul : Tél. +33 (0)5 56 52 71 24 | www.hotelchoiseul.com

Hôtel Regina : Tél. +33 (0)5 56 91 66 07

Hôtel Huguerie : Tél. +33 (0)5 56 81 23 69





Chambre chez l'habitant

► **Une chambre chez l'habitant** : Il est préférable d'être sur place et de consulter les petites annonces (CROUS, journaux gratuits, internet, magasins...).

► **L'Alliance française** propose aussi des formules d'hébergement en familles d'accueil. Indiquez bien que vous êtes étudiant à Sciences Po Bordeaux afin de pouvoir bénéficier de ces offres sans l'obligation de suivre des cours à l'année. Plus d'informations sur le site : www.alliance-bordeaux.org/fr/hebergement.htm ou par mail af@alliance-bordeaux.org

Chambre dans un foyer

► Pour les filles

- **Foyer Jeunes Travailleuses Le Levain**

33, rue Paul Louis Lande - 33000 Bordeaux. Durée minimum : 1 mois

Tél. : +33 (0) 556 336 666 ; www.habitatsjeuneslelevain.org

Chambre meublée avec petit-déjeuner : 352 €/mois - Aides au logement possibles.

- **Foyer d'Accueil Sœurs Franciscaines**

38 bis, rue Kyrie - 33000 Bordeaux.

Tél. 33 (0)5 56 91 78 09.

Tarif : 470 €/mois (petit-déjeuner et 1 repas)

- **Foyer Doctrine Chrétienne**

9, rue Bigot - 33000 Bordeaux.

Tél. : +33 (0) 556 336 380.

Tarif mensuel : entre 380€ et 460€ - APL possibles

► Pour les garçons

- **Foyer pour Tous** (25 ans max) - Fiche de pré-inscription à demander 3 mois avant l'arrivée.

1, rue Jean Descas, 33800 Bordeaux. Tel. : +33 (0) 556 487 030

Chambre meublée à 377 € (aucun repas), draps et vaisselle non fournis.

Aides au logement possibles.

► Foyer mixte

- **Foyer des Acacias**

194 ter, boulevard Albert 1er - 33000 Bordeaux (1 mois de caution + frais de dossier).

Tél. : +33 (0)5 64 37 11 05.

Tarif : 304 €/mois

http://etudiants.locataires.free.fr/html/foyers_bordeaux.html

Studio dans une résidence « appart'hôtel »

Pour une nuit, une semaine, un mois ou plusieurs, seul(e) ou en colocation, ces résidences vous offrent la possibilité de louer un studio meublé dans le centre de Bordeaux. Parfois chers, ces studios peuvent s'avérer très utiles.

Teneo

28, rue Marc Sangnier

33400 Talence

Tél. : +33 (0)5 56 362 975

www.teneo.fr

Citéa Bordeaux

1 bis, rue Jean Renaud Dandicolle

33000 Bordeaux

Tél. : +33 (0)5 56 56 18 00

www.citea-hotels.com

Résidence Gambetta

13, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

33400 Talence

Tél. : +33 (0) 5 56 35 30 60

Les Lauréades

340, cours de la libération

33400 Talence

Tél. : +33 (0)825 332 332

www.icafe-immobilier.com

Studotel

Rue Frédéric Sévène

33400 Talence

Tél. : +33 (0)5 56 84 59 59

www.studotel.fr

Les Estudines

183, cours de l'Yser

33000 Bordeaux

Tél. : +33 (0)5 56 943 206

www.estudines.com

Appartements / Colocation

► Louer un appartement

Bordeaux est devenue une ville très attractive depuis quelques années. La contrepartie de ce succès est la difficulté à se loger en centre-ville et ses environs. Le marché locatif est l'un des plus difficiles de France et se loger pour un seul semestre, quelques mois par exemple, s'avère très compliqué. Il est conseillé d'entreprendre les recherches le plus tôt possible.

Indication de prix :

*Studio/T1 (entre 20 et 30 m²) : environ 450 € / mois

*T2 (entre 35 et 45 m²) : environ 600 € / mois

*T3 (entre 55 et 70 m²) : environ 700 € /mois

À savoir avant de signer un contrat de location

- Durée du bail : 3 ans (mais résiliable)
- Résiliation du contrat : préavis d'un mois (sauf indications particulières)
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer
- Frais d'agence : 7 % environ du loyer annuel
- Versement du 1er mois de loyer dès la signature du contrat de location (ne rien payer avant d'avoir signé le contrat et/ou reçu les clés)



On vous demandera un **garant français** dans la plupart des cas, ou européen parfois. Si vous êtes étudiant hors Europe, il est quasi impossible de louer un appartement via une agence. Il vous sera aussi plus difficile de trouver un appartement meublé. Chercher un logement avec une agence immobilière est certainement le moyen le plus onéreux d'obtenir un logement et il vous faut également être très patient.

Les logements privés sont très difficiles à obtenir. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'association Erasmix. A prévoir dès votre arrivée : un mois de loyer + un mois de caution à payer + coût de l'assurance habitation.

Nous vous conseillons de chercher le plus possible **de particulier à particulier** en consultant les sites Internet des journaux d'annonces gratuits :

Studapart : sciencespobordeaux.studapart.com/fr

Paru Vendu : www.paruvendu.fr

Il y a également : www.sudouest-immo.com et www.leboncoin.fr



Les offres de location proposées sur les réseaux sociaux peuvent être mensongères.

Lorsque vous louez un logement chez l'habitant sans passer par l'agence de location, exigez toujours un bail de location mentionnant toutes les conditions, les frais et les charges.

Vous pouvez aussi consulter les « petites annonces » du site du Bureau des Elèves de Sciences Po Bordeaux : www.sciencespobordeaux.fr/fr/vie-etudiante/vie-associative/les-associations-de-sciences-po-bordeaux/bureau-des-eleves.html

D'autres adresses utiles :

- ▶ Centre Information Jeunesse Aquitaine : <https://www.infojeunes-na.fr/articles/se-loger>
- ▶ Agence Nationale pour l'Information sur le Logement : www.anil.org
- ▶ VISALE, une aide à la caution locative et au dépôt de garantie pour les étudiants : www.visale.fr

Le CROUS tient à la disposition des étudiants des adresses de chambres, studios ou appartements, situés soit à Bordeaux, soit dans les communes proches du campus CROUS :

18 rue du Hamel, CS11616, 33080 Bordeaux cedex.

Tel. : +33 (0)5 56 339 200 - www.crous-bordeaux.fr ou www.lokaviz.fr



Pièces à fournir

- **Pièce d'identité**
- **Attestation Bourse Erasmus +**
- **3 derniers bulletins de salaire**
- **Relevé d'identité bancaire**





Vous pouvez également vous adresser aux agences immobilières de la ville : Foncia, Century 21, 4% Immo, Lamy, Logeka... Vous aurez des frais d'agence et un ou deux mois de loyer de caution à pourvoir. *Attention, ne jamais payer de frais d'agence tant que vous n'avez pas trouvé d'appartement.*

Renseignements pratiques en cas de location d'un logement privé pour l'ouverture des compteurs de gaz et d'électricité, et d'une ligne téléphonique : **Gaz et Electricité : 0810 013 333** | Tél. : 1014

► Colocation

Certains étudiants français, de retour de l'étranger, proposent de partager leur appartement. Nous vous transmettons par mail leurs offres et vous mettons directement en relation avec eux.

Vous pouvez également consulter les sites pour colocations :

www.appartager.com | www.paruvendu.fr/immobilier/colocation | www.lacartedescolocs.fr/colocations/aquitaine+limousin+poitou-charentes/bordeaux | www.immojeune.com/colocation/bordeaux-33.html etc.

Logement intergénérationnel

Devenez colocataire d'un senior. Le principe est simple : d'un côté un senior solitaire qui veut rester chez lui, de l'autre un étudiant qui éprouve du mal à se loger. Entre les deux, des associations qui jettent un pont entre les demandes des uns et les souhaits des autres. Une convention est signée entre les deux parties pour établir les règles de vie commune et éviter les mauvaises surprises. Echange de bons procédés : Trois possibilités existent. La chambre peut être mise à disposition gratuitement à condition que l'étudiant soit présent les soirs et le week-end et qu'il rende des services (courses, préparation des repas...). Le senior peut demander une présence occasionnelle et une participation financière. Enfin, la pièce est louée sans échange de services et sans condition de présence mais contre un loyer (maximum 500 € par mois).

RESEAU COSI (Cohabitation Solidaire Intergénérationnelle) - 25 rue Francis Martin, 33075 Bordeaux Cedex. | VIVRAVEC : www.bordeaux.fr/o25870/vivre-avec. | Autres sites : www.logementintergeneration.org.



Que vous soyez hébergé en chambre universitaire ou dans le secteur privé, **l'assurance habitation est obligatoire** (voir p. 31).

Toute personne occupant un logement (hors résidence universitaire) au 1^{er} janvier doit payer la **taxe d'habitation**. Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr/portail/questions/theme/taxe-habitation/87



Formalités administratives

—

La santé

Vous êtes ressortissant de l'Union européenne

Veillez vous assurer avant votre départ que vous êtes en possession de votre **carte européenne d'assurance maladie** et qu'elle est **valide pour toute la durée de votre mobilité**.

Rappel : une copie de votre carte est obligatoire pour votre inscription à Sciences Po Bordeaux.

Numéros d'urgence

SAMU (service d'aide médicale d'urgence) : **15**

Pompiers : **18**

Police secours : **17**



Vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne

Chaque étudiant non-européen doit être en possession d'une assurance maladie privée ou bien s'inscrire à la Sécurité Sociale française. La souscription est gratuite et facile à réaliser (vous devez fournir un certificat de scolarité à la CPAM). Vous devrez faire les démarches vous-même directement sur www.etudiant-etranger.ameli.fr après votre arrivée.



Sur le Campus, l'Espace Santé Étudiants vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 17h.

22 avenue Pey Berland
33600 Pessac
Tram B | Arrêt Doyen Brus
Tél : 05 33 51 42 00



MÉMO ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, suivez les démarches pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR



Saisissez les informations obligatoires

- Nom
- Prénom[s]
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces justificatives obligatoires

- Passeport/carte d'identité
- Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
- IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL



Téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale



Déposez les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans votre espace personnel



Dès que vous recevez un message vous attribuant un NIR...



...téléchargez votre attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

LE SITE ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant international doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

etudiant-etranger.ameli.fr



Ce site internet dédié – disponible en français, en anglais et en espagnol – est accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



BESOIN D'AIDE ?

Consultez le tuto accessible sur etudiant-etranger.ameli.fr, rubrique [Besoin d'aide](#)

3

UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE REMBOURSÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE



Vous ouvrez votre compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli



Vous demandez votre carte Vitalité en fournissant vos pièces justificatives

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



Vous déclarez un médecin traitant lors d'une consultation, auprès d'un médecin en France

Pour être mieux remboursé, l'Assurance Maladie vous recommande d'adhérer à une complémentaire santé.

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.



Ouvrir un compte bancaire

L'ouverture d'un compte bancaire en France est nécessaire pour percevoir l'allocation logement, qui est versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Pour l'ouverture d'un compte, il faut fournir des **pièces justificatives** :

- ▶ Carte d'étudiant ou photocopie du certificat de scolarité
- ▶ Photocopie du passeport
- ▶ Justificatif de domicile (chambre universitaire ou logement privé)

Sciences Po Bordeaux est **partenaire de HSBC** Banque pour faciliter les démarches administratives de ses étudiants internationaux. HSBC sera présent à Sciences Po Bordeaux lors de la semaine d'intégration. Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter l'association Erasmix.

L'assurance habitation

Souscrire une assurance habitation est obligatoire dans le cas d'une location d'un logement individuel (logement universitaire ou privé). En effet, au regard de vos biens et objets de valeurs ainsi qu'aux risques potentiels pouvant survenir dans votre logement, souscrire un tel contrat s'avère judicieux. Qu'il s'agisse de vol, d'incendie, d'inondation, d'accident domestique ou encore de protections de biens matériels ou immatériels, une bonne couverture reste gage de sécurité et de sérénité tant pour le locataire que pour le propriétaire. Différentes formules sont proposées incluant des garanties diverses.



L'assurance doit couvrir les risques d'incendie, dégâts des eaux, dommages aux voisins. Cette assurance peut être prise auprès d'une mutuelle étudiante. Prix moyen : 20 €. Vous pouvez y souscrire auprès d'un assureur (Heyme, Maif. Maaf. Groupama. Matmut. Macif. etc) ou de votre banque.

L'Allocation Logement (APL / ALS) - la CAF

Des aides financières pour le logement (Aide Personnalisée au Logement, APL, ou Allocation de Logement à Caractère Social, ALS) d'un montant variable (en moyenne 40 % du loyer) peuvent être accordées aux étudiants, sous certaines conditions (logement aux normes légales, limite de ressources, etc.).

Se renseigner auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde) : www.caf.fr
Vous pouvez faire une simulation d'allocation ainsi que déposer votre dossier via internet.

Pièces à fournir :

- ▶ Un R.I.B (Relevé d'Identité Bancaire) français
- ▶ Une déclaration de ressources (donnée par la CAF) - la copie de votre contrat de location (logement privé) ou l'attestation de logement (à demander à votre résidence universitaire)
- ▶ Un certificat de scolarité
- ▶ La photocopie de votre passeport ou de votre carte d'identité
- ▶ La carte de séjour pour les étudiants hors Union Européenne

La Carte de Séjour / le Visa

La carte de séjour n'est pas demandée aux ressortissants des États membres de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen et de la Suisse. La carte de séjour est **obligatoire pour les étudiants hors UE et/ou pour les étudiants qui souhaitent travailler en France** (toutes nationalités confondues). Toutes les informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231>, rubrique Accueil particuliers > Étranger > Titres, carte de séjour et documents de circulation pour étranger en France > Étudiant étranger en France : visa de long séjour ou carte de séjour



Avant leur départ, les étudiants hors UE devront demander un VISA à la représentation française la plus proche de chez eux. Certains pays (Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Corée du Sud, États-Unis, Japon, Mexique, Russie, Turquie) doivent obligatoirement recourir à la procédure CEF (Centre pour les Études en France) via le site Campus France : www.campusfrance.org



Informations pratiques





Se restaurer

Restaurants universitaires

Plusieurs restaurants universitaires sont à la disposition des étudiants sur le campus et dans le centre-ville de Bordeaux. Voir plan en annexe.

► Sur le campus

“Crous’ Cafet”

(à l’intérieur de Sciences Po Bordeaux)

“RU 1” (près du village 1)

“RU 2” + **cafétéria “Le Vent Debout”**

(près du village 2)

“RU 3” (près du village 6)

Cafétéria “Le Vera Cruz” (près du village 3)

Cafétéria “Le Forum” (près de Bordeaux 4)

Cafétéria “Le Sirtaki” (près de Bordeaux



À Bordeaux Centre-ville

“Restaurant ABC, Le Central”

42, rue Sauteyron

(près de la Place de la Victoire)

Tél. : 05 56 92 75 30

La vie nocturne est très présente à Bordeaux ! La ville propose de nombreux bars, pubs et discothèques. Il existe plusieurs quartiers : la Victoire, Saint Pierre, les Chartrons, les quais de Paludate, le Bassin à flots ... à vous de les découvrir !

Site : www.petitfute.com/v1524-bordeaux-33000/c1165-restaurants

Transports urbains



Vous n'avez pas besoin de votre carte d'étudiant pour obtenir les réductions. Il suffit de vous présenter avec une photo d'identité, la copie de votre carte d'identité et un justificatif de scolarité à Sciences Po Bordeaux (soit de votre université d'origine, soit la lettre de Sciences Po Bordeaux confirmant votre

► Le tramway

Le tramway, rapide et agréable, facilite vraiment les transports. Vous avez le choix entre 4 lignes (A, B, C, D). Les lignes de bus sont nombreuses et desservent très bien la ville comme la banlieue. Sciences Po Bordeaux est à **8 kilomètres** du centre de Bordeaux et est très bien desservi par la **ligne B du tramway** (Bassin à flot / Claveau – Pessac Centre).

Tarifs :

Prix d'un ticket (bus ou tramway):

1,90 €. Avec un voyage validé, validations illimitées pendant une heure. *Abonnement « Pass jeune » pour les - de 28 ans :* Mensuel : 35,90 €/mois | Annuel : à partir de 249,60€ par an.

Renseignements dans les agences TBM :

Arts et Métiers, Gare St Jean, Place Gambetta, Place des Quinconces | Tél. : 05 57 57 88 88. | Sur Internet (plan, horaires, tarification...) : www.infotbm.com.

► Les V3

Un parc de vélos en libre-service 179 stations et plus de 2000 vélos dont 1000 électriques réparties sur l'ensemble de l'agglomération bordelaises et 800 arceaux de stationnements à proximité d'un arrêt de bus ou d'une station Tram. **Il existe également des abonnements couplés TBM / VCub**, pour les tarifs consulter le site. | <https://www.infotbm.com/fr/v3> | Allo VCub : 09 69 39 03 03.

► Les BAT3.

Les BatCub vous permettent de passer d'une rive à l'autre du fleuve : www.infotbm.com/fr/mode/bat3.



Le **tramway** circule du lundi au dimanche de 5h à 00H30 et 1h les jeudis, vendredis, samedis. Fréquence : entre 6 et 15 minutes du lundi au samedi, et entre 20 et 30 min le dimanche et les jours fériés. Il existe également un **bus du soir** qui relie le Village 6 à la Gare St Jean / Pont St Jean (à partir de 00h40) : **S11**



Le budget

Budget moyen mensuel : entre 450€ et 700€

Loyer : entre 200 € et 600 €

Nourriture : entre 200 € et 400 €

Transports : environ 30 €

Autres : 100 - 400 €

Exemples de prix :

1 café : 1,70 € - 1 baguette : 95 cts - 1 repas au RU

: 3,80 € - 1 litre d'essence : 1,40 €

Comment gagner de l'argent ?

Voici quelques solutions :

Donner des cours particuliers de langue (10-15 € de l'heure). N'hésitez pas à déposer une affiche à Sciences Po Bordeaux, dans les universités ou dans les magasins proches de chez vous.

Regarder les offres sur le site du CIJA :
jobs.pourlesjeunes.com



« Les ressortissants étrangers titulaires d'une carte de séjour temporaire portant la mention "étudiant" peuvent exercer une activité professionnelle salariée en France, sans avoir à demander d'autorisation de travail. Cette activité doit être exercée à titre accessoire aux études, dans la limite d'une durée annuelle de travail de 964 heures. La possession de la carte "étudiant" ouvre droit à toutes activités salariées sur le territoire métropolitain. »

Extrait du site du service public :

Le climat



Le climat à **Bordeaux** est océanique et tempéré, avec un hiver court et doux (rarement en dessous de 0°C), un été assez chaud (plus de 30°C), un automne agréable et un haut degré d'humidité en raison de la proximité de l'Océan Atlantique.

En résumé

Avant votre départ

- Effectuer votre inscription en ligne avant le **10 juin 2024** (étudiants à l'année ou du 1^{er} semestre) / **10 novembre 2024** (étudiants du second semestre).

- Réserver votre logement :

Première nuit : auberge, hôtel...

Si logement universitaire (CROUS) : créer votre compte sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>, et communiquer à Eléna Dubâa votre numéro INE, type de logement souhaité, dates de séjour. Confirmer la réservation (payer les frais de réservation + premier mois en ligne). Imprimer, compléter et envoyer à la résidence le Dossier locatif complet. Communiquer à la résidence votre date d'arrivée. Ne pas oublier d'apporter le Dossier locatif complet le jour du check-in au CROUS.

La réservation confirmée d'un logement pour un étudiant est maintenue 7 jours ouvrables au-delà de la date annoncée d'arrivée. Au 8ème jour, la réservation sera annulée par le Crous.

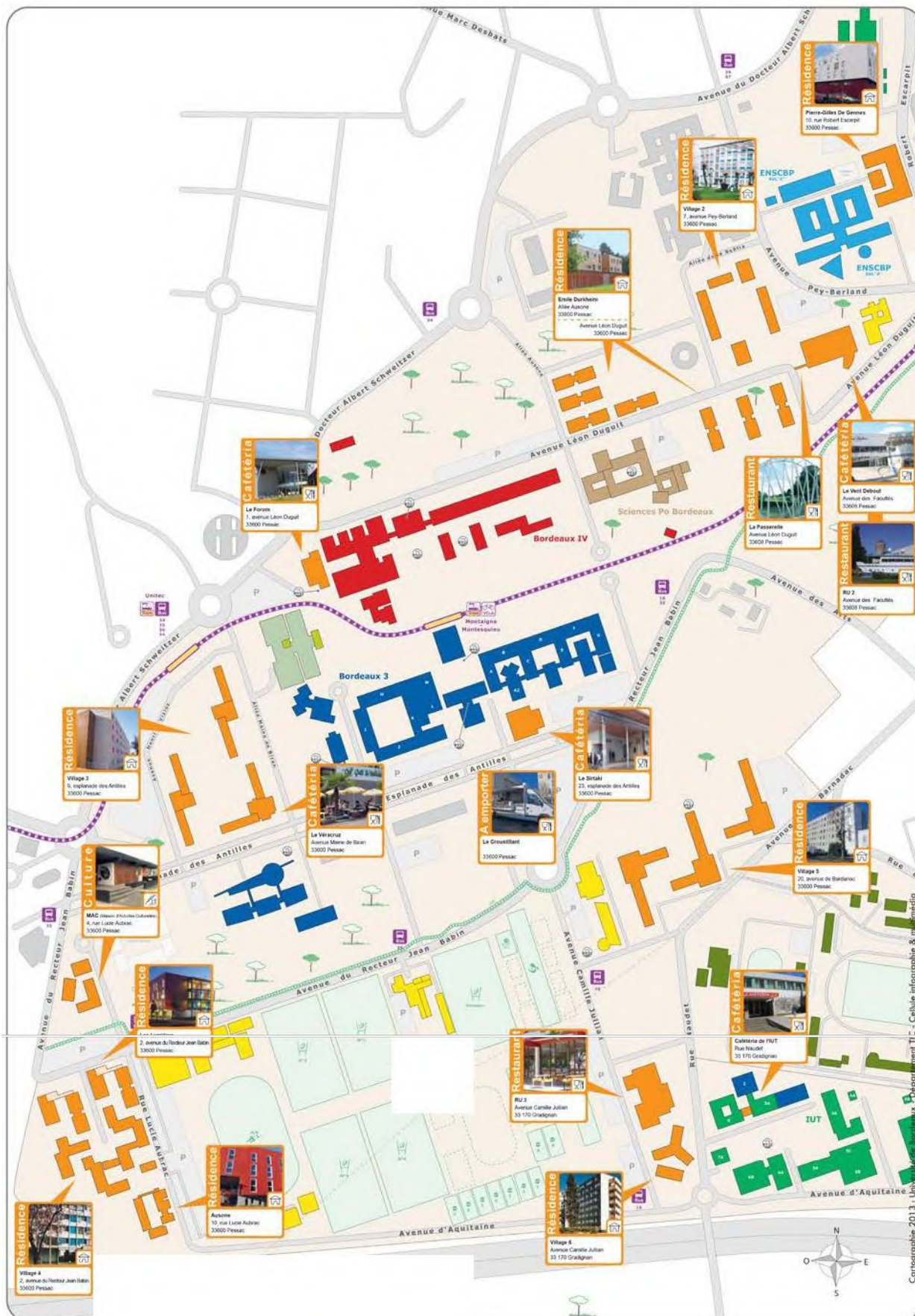
Si logement privé : constituer votre dossier avec tous les documents nécessaires

- Attestation d'assurance maladie à se procurer (carte européenne OU sécurité sociale française)
- Obtenir un visa pour les étudiants hors Europe
- Rassembler les documents demandés pour la carte de séjour si concerné(e).
- Consulter « l'Offre de Cours » sur le site internet.
- Ne pas oublier de vous munir de photos d'identité.

Dès votre arrivé

- 1 Obtenir votre carte étudiante pendant la semaine d'intégration ou du service RI
- 2 Ouvrir un compte bancaire
- 3 Acheter des billets ou une inscription au réseau TBM (tram, bus)
- 4 Obtenir l'application pour la CAF
- 5 Confirmer votre arrivé en France et obtenir l'application pour votre carte de séjour (pour les étudiants non-européens)
- 6 Choisir et confirmer vos courses pendant votre mobilité

Plan des infrastructures du Crous



Suivez-nous !



facebook.com/SciencesPoBordeaux



twitter.com/ScPoBx



instagram.com/sciencespobordeaux



[Sciences Po Bordeaux](https://www.youtube.com/SciencesPoBordeaux)

Sciences Po Bordeaux

11 allée Ausone

Domaine universitaire

F-33607 Pessac Cedex

+33 [0]5 56 84 42 52

sciencespobordeaux.fr